



COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

OBJET : Arrêté de voirie – Secteur Berfière : travaux de finition d'enfouissement des réseaux
Entreprise TP Gramari

ARD2023-048

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,

VU l'Arrêté Préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande réalisée par Alberto SILVA représentant la société GRAMARI afin de réaliser les travaux de finition pour l'enfouissement des réseaux sur le secteur de Berfière,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : la Société «GRAMARI» est autorisée à occuper le domaine public pour réaliser des travaux de finition pour l'enfouissement des réseaux sur le secteur de Berfière «route du Plan du Moulin» « chemin de la Berfière d'en Haut » et « chemin de la Berfière d'en Bas », pour effectuer des travaux, **à partir du mercredi 24 mai 2023 ;**

Durée : 15 jours calendaires.

Article 2 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions si besoin d'intervenir sur le domaine public pour assurer la signalisation permanente pendant son occupation.

Article 3 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 4 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'entreprise Gramari
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- La Communauté de communes Pays du Mont-Blanc,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 23 mai 2023

Le Maire,
François Barbier

